



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 10 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage du Tour de France sur les routes de l'Ardèche le 19 juillet 2015 Impact sur la circulation et conseils de sécurité

A l'occasion de la 102ème édition du Tour de France, le département de l'Ardèche accueillera le dimanche 19 juillet, la 15ème étape Mende-Valence. Les coureurs s'élanceront de Mende (Lozère), puis traverseront le département d'ouest en est, en passant par Aubenas, Privas, Le Pouzin et Guilhaumand-Granges avant de rejoindre Valence (Drôme).

Le Tour de France est une grande fête sportive et populaire, mais la sécurité de chacun demeure une priorité.

Mobilisation des services :

Les différentes composantes des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Gendarmerie et Police Nationales, Sécurité Civile, services de santé, DDT) et de nombreux autres services (SDIS, communes, intercommunalités et conseil départemental) sont mobilisées pour permettre au Tour de France de se dérouler dans les conditions optimales de sécurité pour tous : autorisation administrative, coordination et mobilisation des services, préparation du terrain et interventions sur site.

Un Centre Opérationnel Départemental (COD) réunissant les principaux services et acteurs locaux sera activé, sous l'autorité du Préfet de l'Ardèche afin d'assurer la coordination des dispositifs de sécurité et de secours.

Impact de la course sur la circulation :

Cette manifestation sportive occasionnera des perturbations de circulation. Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des épreuves, la circulation et le stationnement sur les routes seront réglementées.

Avant de prendre la route, organisez vos déplacements ! Renseignez vous sur les horaires de passage de la course et les itinéraires conseillés afin de réduire au maximum les risques de difficulté de circulation.

Pour tout savoir sur les restrictions de circulation et de stationnement, consultez les sites :

- des services de l'Etat en Ardèche : www.ardeche.gouv.fr
- du Conseil départemental de l'Ardèche : www.ardeche.fr
- de Bison Futé: www.bison-fute.gouv.fr

Les services de l'Etat, en lien avec les collectivités concernées, sont étroitement associés à l'organisation de cette grande manifestation. Ils veilleront notamment à la sécurité des spectateurs mais également des coureurs, et s'efforceront en étroite liaison avec les organisateurs, de limiter au maximum la gêne que pourrait occasionner cette grande épreuve sportive.

Après le passage de la course, il est important de respecter les consignes des forces de police et de gendarmerie afin que la dispersion de la foule s'effectue dans les meilleures

conditions : il est demandé aux usagers de la route de ne pas chercher à emprunter une voie avant sa réouverture qui interviendra le plus rapidement possible.

Appel à la vigilance et recommandations :

Afin que le Tour reste une grande fête, voici quelques règles simples à respecter :

- Conformez-vous aux indications données par les services de police et de gendarmerie ou par les commissaires de course et signaleurs mis en place par les organisateurs.
- Surveillez bien les enfants : ne les laissez pas traverser ou aller sur la route, tenez les par la main.
- Restez derrière les barrières de sécurité quand il y en a.
- Ecartez vous le plus possible de la chaussée : les accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent éventuellement être utilisés par les coureurs.
- Tenez vos chiens en laisse et loin du bord de la route.
- Ne vous installez ni en sortie de virage, sans visibilité, ni dans les descentes des cols.
- Attention au passage de la caravane publicitaire : restez sur le bord de la route et ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée.
- N'allez jamais au devant des coureurs, ne courez pas à leur côté même pour les encourager.
- Attention à la chaleur ! Buvez de l'eau régulièrement et faites boire les enfants même s'ils ne le réclament pas. Munissez-vous de chapeaux, de lunettes de soleil, de crème solaire...
- Renseignez-vous sur la météo, appliquez les recommandations en cas de fortes chaleurs (<http://www.sante.gouv.fr/vague-de-chaleur-recommandations-pour-la-population.html>)
- Respectez l'environnement
- Enfin, limitez les risques incendie, ne jetez pas de mégots sur la route ou tout autre objet susceptible de provoquer un incendie.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

